

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoirs : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 43****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : CONSTRUCTION DE L'AGORA – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGC (FONDS DE CONCOURS )**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que depuis 2015, la commune de Naintré s'est engagée dans **une démarche participative de développement durable** du territoire à travers l'agenda 21 local (aujourd'hui agenda 2030).

Le projet co-construit, consiste à faire de Naintré une ville ouverte et attractive où il fait bon vivre ensemble et où l'on s'épanouit dans un environnement de qualité.

Ainsi, la nécessité de faire apparaître un **véritable cœur de ville** au sein de la commune a émergé sous la forme d'une Agora (halle couverte).

Cet équipement se situera le long de l'avenue Jean Jaurès et portera le nom "espace des frères Pagé".

Le montant estimatif des travaux est de 158 333,33 € HT.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours.

**Le plan de financement** est le suivant :

- Fond de concours CAGC (50%) , soit :
- Fonds propres (50%), soit :

79.166,66 €  
79.166,67 €

**Total** 158.333,33 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la construction de cet équipement ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

**Considérant** que le projet de construire une Agora répond au besoin de créer un véritable cœur de ville,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la construction de l'Agora dénommée "espace des frères Pagé" pour un montant de 158.333,33 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault dans le cadre du fonds de concours,
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

**VOTE**

**POUR : 18**

**ABSTENTIONS : 5**

de Louis Clavé, Jacqueline Lagarnaudie, Christian Lecoq, Charly Levraut et Corinne Jarassier

Publication en mairie le : **08 MARS 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le **08 MARS 2019**

